

**LES RÈGLES DE CONDUITE
et les
MESURES DE SÉCURITÉ**

**POUR FAIRE DE L'ÉCOLE
ALPHONSE-DESJARDINS
UN MILIEU DE VIE
DE QUALITÉ**

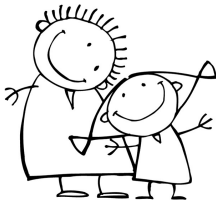
PONCTUALITÉ ET CIVISME

1. Je suis présent tous les jours du calendrier scolaire et j'arrive à l'heure à l'école.
2. Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends mon rang immédiatement et calmement.
3. Je marche en silence dans les corridors.
4. Je quitte immédiatement le périmètre de l'école au son de la cloche.



RESPECT DES AUTRES

5. Je communique dans un français correct et j'en suis fier.
6. Je suis poli dans mes paroles et mes gestes. Les menaces, l'intimidation, la bousculade, la bagarre, le vol et le vandalisme ne sont pas tolérés.
7. Je vouvoie les adultes de l'école. Je les écoute et les respecte dans mon attitude, mes gestes et mes paroles.
8. Je respecte l'esprit d'équipe et les règles du jeu afin de jouer de façon sécuritaire.

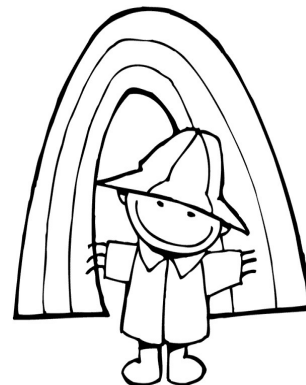


RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MATÉRIEL

9. Je prends soin du matériel de l'école : casiers, pupitres, livres et je respecte les travaux affichés.
10. J'apporte seulement le matériel nécessaire à l'école. Je laisse à la maison les ballons, les appareils électroniques, les téléphones cellulaires, etc.
11. J'utilise adéquatement le matériel permis dans la cour de récréation.
12. Je dépose mes déchets dans la poubelle ou j'utilise le bac de recyclage approprié.
13. Je range correctement mes vêtements dans le casier et mon matériel dans mon pupitre.
14. J'apporte tout ce dont j'ai besoin avant de quitter la classe, car il ne sera pas possible d'y revenir.
15. Je comprends que les vols, bris, activations malveillantes de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.

RESPECT DU CODE VESTIMENTAIRE

16. Je m'habille selon les conditions climatiques et les saisons (Des bottes et des pantalons de neige sont obligatoires en saison hivernale).
17. Je m'habille convenablement pour venir à l'école.
18. Je porte des souliers ou des sandales sécuritaires.
19. J'enlève ma casquette ou tout autre couvre-chef lorsque je suis dans l'école.
20. Je ne porte pas de vêtements ou d'accessoires démontrant des images de violence.
21. J'apporte mes vêtements de sport le jour de mes cours d'éducation physique ainsi que mes espadrilles.



SAINES HABITUDES DE VIE

22. J'apporte une collation santé telle que fruits, légumes et produits laitiers.
23. Je laisse à la maison la gomme et les friandises.

CONSÉQUENCES POSSIBLES LORS D'UN MANQUEMENT

Le non-respect du code de vie pourra entraîner des conséquences, qui varieront selon la nature et la gravité du manquement.

Liste des conséquences :

- Avertissement
- Rappel et pratique de la règle ou du comportement attendu
- Confiscation
- Retrait- réflexion- retenue
- Réparation du geste ou des paroles
- Message dans l'agenda
- Nettoyage, remboursement, travaux communautaires
- Appel aux parents
- Avis de comportement (voir la page suivante la procédure en cas de manquement grave).
- Rencontre parent-enseignant (avec ou sans l'élève)
- Rencontre élève-enseignant-direction
- Rencontre parent-enseignant-direction (avec ou sans l'élève)
- Suspension (par la direction)



EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE *

Lorsqu'un enfant commet un acte de violence verbale ou physique **grave**, un vol ou un acte de vandalisme, l'équipe-école remet un avis de comportement à l'élève.

Un avis de manquement grave envers un adulte ou un autre enfant :

Retrait immédiat de la classe ou du groupe. Ensuite explications et retour au calme.

Un appel sera fait à la maison par la direction.

La direction remet un avis de manquement grave à l'élève.

Suspension interne ou externe de l'élève, selon la gravité de la situation.

Geste de réparation de l'élève.

Signature de l'avis de comportement par les parents et l'élève le soir même à la maison.

S'il y a une suspension externe, une rencontre des parents avec la direction sera prévue.

Mise en place d'un plan d'action avec les personnes concernées.

* *Un manquement grave est relié à l'acte posé par son instigateur et se définit comme une atteinte grave à la personne ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. Il se manifeste par :*

- *La violence verbale : grossière impolitesse, paroles blessantes, menaces, intimidation, confrontation, opposition, etc.*
- *La violence physique : comportement excessif, gestes violents, etc.*
- *Le vol et le vandalisme.*



EN RESPECTANT LES RÈGLES DE CONDUITE :

- J'aide à créer un bon climat dans l'école;
- Je suis bien disposé à apprendre, je suis autonome et je réussis mon année scolaire;
- Je me sens bien à l'école et je suis enthousiaste.

ENGAGEMENT

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous !



Élève

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite de l'école qui s'appliquent également au service de garde. Pour mon bien-être et celui de mes ami(e)s, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année.

Prénom

Nom

Classe

Signature de l'élève

Date

Parent

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école qui s'appliquent également au service de garde. J'offre ma collaboration et je m'engage à faire respecter ces règles durant toute l'année scolaire.

Signature du parent

Date

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS

Comment reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider?

Une victime d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Symptômes d'anxiété et de dépression (triste, malheureux, facilement irritable).
- Perte de l'intérêt pour des activités qu'il aimait.
- Son estime de lui est faible.
- Peur de visiter certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu.
- Cesse brusquement d'aller sur Internet.
- Ses résultats scolaires ont chuté sans explication.
- Vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école.
- Pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher.

Comme parent, vous pouvez agir.

Si vous pensez que votre enfant est victime d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail.
- Ne le blâmez pas.

Comment pouvez-vous intervenir auprès de votre enfant?

- Parlez à son enseignant ou au personnel de l'école qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.

- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez l'aide d'un intervenant de l'école ou du CIUSS.
- N'attendez pas que la situation dégénère ou qu'elle s'envenime. Vous pouvez vous adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

DÉFINITIONS

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » LIP 2012

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » LIP 2012

Pour faire de l'école Alphonse-Desjardins un milieu de vie de qualité.

